

CANDIDATURE A L'ORGANISATION DES ETAPES DE COUPES DE FRANCE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES OPENS NATIONAUX

SAISON 2023/2024

Le Département Compétition de la Fédération ouvre les candidatures à l'organisation des Coupes de France d'escalade pour la saison 2023-2024 ainsi qu'à l'organisation des Championnats de France d'escalade pour les saisons 2023-2024 (cf. calendriers prévisionnels en annexe 2)

Les Championnats de France para-escalade et les Championnats de France vétérans n'apparaissent pas sur les calendriers prévisionnels, mais ils sont cependant bien ouverts aussi aux candidatures. Ils viendront compléter une des dates programmées

Les dossiers de candidature accompagnés des pièces annexes obligatoires sont à envoyer par courriel à Rémi Pollard-Boulogne (r.pollard-boulogne@ffme.fr) avec copie à Émilie Gheux (e.gheux@ffme.fr) avant le 01 avril 2023

Le Département Compétition pourra demander des informations complémentaires nécessaires à l'évaluation de la candidature.

Date limite de dépôt : 01 avril 2023

CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

<p>Pièces à fournir</p> <p>OBLIGATOIRES</p>	<p>Lettre de candidature officielle</p> <p>Coordonnées de la personne en charge de la candidature pour le COL (prénom, nom, adresse courriel et numéro de téléphone)</p> <p>Dossier de présentation (voir ci-dessous)</p> <p>Budget prévisionnel (cf annexe 1)</p> <p>Avis du Comité Territorial (courrier ou courriel)</p> <p>Avis de la Ligue (courrier ou courriel)</p>
<p>Contenus du dossier de présentation</p>	<p>Nature de la/les compétition(s) souhaitée(s)</p> <p>Dates souhaitées (2 choix possibles), conformément aux calendriers nationaux prévisionnels (cf annexe 2)</p> <p>Catégories souhaitées</p> <p>Expériences passées</p> <p>Présentation de la structure d'escalade (aire de compétition et d'isolement/échauffement),</p> <p>Capacité d'accueil spectateurs,</p> <p>Situation géographique et facilité d'accès, possibilité d'hébergement ...</p> <p>Eventuellement lettres de soutien des collectivités locales</p>
<p>Références réglementaires</p>	<p>Règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales</p> <p>https://www.ffme.fr/escalade/competition/organiser/</p>

AGENDA

02 mars 2023	Ouverture des candidatures
01 avril 2023	Date limite de retour des dossiers
Avril 2023	Echanges avec les organisateurs candidats Annonce des premières candidatures retenues
Mai 2023	Confirmation des dernières candidatures retenues

PRISES EN CHARGE DES GRANDES LIGNES BUDGETAIRES

CHARGES	Coupe de France	Championnat de France
Préparation et restitution de la SAE (démontage des prises, remontage des voies/blocs, location des nacelles)	COL	COL
Aménagement de la salle (son, lumières, grand écran) accueil du public	COL	COL
Président/présidente de Jury (frais et indemnités)	National	National
Juges de voie ou de bloc (frais)	COL	National
Equipe d'ouverture des voies ou des blocs (frais et rémunérations)	COL	National
Commentateur/commentatrice salle (frais et rémunération)	COL	National
Cadres techniques nationaux (frais et rémunérations)	National	National
Primes de résultat athlètes seniors (facultatif sur les coupes)	COL	National
Dossards, médailles (ou trophées pour les coupes)	COL	National

PRODUITS	Coupe de France	Championnat de France
Droits d'inscription des compétiteurs/compétitrices	COL	National

Note : les achats de prises et de volumes ne sont pas pris en compte dans l'étude des budgets prévisionnels des compétitions, ce matériel étant réutilisé par le club à l'issue de la compétition.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSSF - APE 9312Z